

Fiche de poste

Psychologue en Gériatrie

GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE :	AP-HP Nord Université Paris Cité
ETABLISSEMENT(S) :	Hôpital LOUIS MOURIER
ADRESSE(S) :	178, rue des Renouillers 92701 COLOMBES Cedex

Bus :	N° 304 (arrêt Louis-Mourier) et n° 235
RER :	Station Nanterre Université (ligne A) et bus n° 304
SNCF :	Gare de Colombes et bus n° 304. Gare du stade et bus n° 235
DATE DE MISE A JOUR	Septembre 2023

INTITULE DU POSTE :

Psychologue

METIER :

Psychologue

CODE METIER :

050100

GRADE :

Psychologue – Cadre A

STRUCTURE : Département Médico Universitaire ESPRIT

Le DMU Enseignement et Soins de Proximité, Recherche, Innovation et Territoires regroupe l'ensemble des secteurs de consultation et d'hospitalisation adultes de l'établissement. Il gère 355 lits :

- 145 lits de Médecine interne et spécialisée (gériatrie, pneumologie, hépatologie) et de chirurgie digestive
- 10 lits d'urgences et 17 lits de médecine intensive
- 73 lits de psychiatrie adultes et adolescent, un CMP et des équipes mobiles intra et extrahospitalières
- 80 lits de SMR et long séjour
- Un secteur de consultation médico-chirurgicale, 19 places d'HDJ et 25 fauteuils pour soins dentaires

Le CMS de Gennevilliers, affilié à l'APHP, est intégré au DMU et coopèrent sur de nombreux projets

LES PROJETS

- Création d'une Unité Mobile Hospitalière 24H intervenant sur la boucle nord des hauts de seine
- Création d'un service de soins médicaux et réadaptation en oncologie
- Construction et extension du capacitaire du service de médecine bucco-dentaire (40 fauteuils)
- Création d'un HDJ SMR Gériatrique
- Création de sessions de formation AFGSU sur site
- Développement de la formation par simulation en santé

ACTIVITES ANNUELLES

- 36 000 passages aux urgences
- 21 000 admissions en HC pour 107 000 journées d'hospitalisation complète
- 9 000 journées d'HDJ et 50 000 consultations

PRESENTATION DU SERVICE : Dr CHARRU Philippe

Le service de Gériatrie « les Renouillers » comprend 2 unités de Soins de Suite et de Réadaptation (50 lits), 1 unité de Soins de Longue Durée (40 lits), 1 hôpital de Jour Gériatrique et 1 activité en consultation mémoire, une Equipe Mobile Gériatrique Externe pour les EHPAD du territoire 92 Nord.

Composition de l'activité

3 Médecins Praticiens Hospitaliers, 3 Médecins Attachés

3 Cadres de Santé, 22 Infirmiers, 50 Aides-soignants, 2 animateurs

1.5 Kinésithérapeutes, 2 Educateurs Activité Physique Adaptée, 2 Psychologues, 2 Diététiciennes, 2 Assistantes sociales et 1 Secrétaire sociale, 1 Ergothérapeutes, 2 Secrétaires médicales, 1 Secrétaire hospitalière

LIAISONS HIERARCHIQUES

Directeur de l'établissement : Mr GIRAUDET

Directeur des Ressources Humaines : Mr BERRUYER

LIAISONS FONCTIONNELLES

Chef de service : Dr P. CHARRU

ACTIVITES

MISSIONS GENERALES :

Celle définie par le décret n° 91-129 du 31-01-91 :

- Assurer la reconnaissance de la dimension psychique de la personne.
- Collaborer au projet thérapeutique, tant sur le plan individuel qu'institutionnel
- Contribuer à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives des patients.
- Entreprendre, susciter, participer à tous travaux ou formations en lien avec le projet de service.

Les psychologues exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient et traitent au travers d'une démarche professionnelle propre les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

A ce titre, le psychologue collabore aux projets thérapeutiques du service au travers d'une démarche professionnelle qui lui est propre, en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il participe à l'aide diagnostique, et à la prise en charge psychologique des patients hospitalisés ou adressés en consultation. « Dans le cadre de ses compétences professionnelles, le psychologue décide du choix et de l'application des méthodes et techniques psychologiques qu'il conçoit et met en œuvre. Il répond donc personnellement de ses choix et des compétences directes de ses actions et avis professionnels. »

Pour toutes ces missions, les psychologues doivent se référer au code de déontologie de la profession.

Le temps plein est partagé sur l'activité en Soins de Suite et de Réadaptation, la consultation mémoire et l'hôpital de jour Gériatrique.

• **Activités cliniques :**

En de Soins de Suite et de Réadaptation :

- Evaluation psychologique, des ressources et des fragilités des patients, contribution au diagnostic des troubles de l'humeur,
- Evaluation neuropsychologique dans le cadre de préparation du projet social, proposition d'hypothèse diagnostique,
- Accompagnement et prise en charge psychothérapeutique individuelle des patients,
- Accompagnement et soutien des familles dans le cadre d'élaboration du projet social, souffrance de l'aidant naturelle,
- Sensibilisation de l'équipe soignante aux fragilités thymiques et cognitives du patient,
- Participation à l'élaboration des projets sociales en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire,
- Accompagnement de la fin de vie (travail de liaison avec l'EMASP),
- Travail de liaison avec les différentes équipes de Bénévoles et coordination des rencontres trimestrielles,
- Travail de liaison avec de équipes des prise en charge à domicile, Arthérapeute à l'hôpital

En consultation mémoire et Hôpital de Jour Gériatrique :

- Evaluations neuropsychologiques et évaluations cliniques,
- Participation à la réunion de concertation pluridisciplinaire mémoire hebdomadaire,
- Collaboration avec les professionnels et les structures extérieures (CLIC, SSIAD, Accueil de Jour, Psychologues, orthophonistes,...).

• **Activités institutionnelles :**

- Réunions médico-sociales pluridisciplinaires hebdomadaires et participations aux transmissions des équipes,
- Soutien et informations des équipes sur les enjeux de l'institutionnalisation et sur les problématiques psychiques, comportementales cognitives liées au vieillissement normal et pathologique,

- Encouragement de la réflexion éthique,
- Soutien et guidance auprès des équipes (information, écoute, accompagnement des étudiants de l'IFSI, IFAS),
- Participation au collège des psychologues de l'hôpital, à l'inter-collège du GH et aux réunions de la Fédération des collèges de l'APHP.

Activités de Formation, Information et de Recherche (FIR) :

- Encadrement des stagiaires-psychologues,
- Actualisation des connaissances (bibliographies, conférences, séminaires, groupe de réflexion, supervision individuelle et/ou groupale)
- Implication dans les recherches cliniques du service et communication.

MISSIONS PONCTUELLES OU SPECIFIQUES :

- Intervention à l'IFSI (Jury au concours d'entrée, formation,...),
- Accompagnement de patients isolés lors de visites à domicile ou de préadmissions en EHPAD.
- Participation aux transferts du SSR en USLD.
- Remplacement en absence de la psychologue du USLD et dans les consultations mémoire de l'HDJ

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

HORAIRES DE TRAVAIL

Plages horaires de 9h00 à 16h36.

Horaires aménagés sur 38h/semaine, en fonction des besoins du service, comprenant 1/3 temps pour la fonction FIR (décret 91.129 du 30.01.91).

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR FAIRE REQUIS

- Formation à la psychopathologie et aux pathologies neurologiques du vieillissement.
- Expérience de la gérontologie.
- Réalisation et analyse des évaluations neuropsychologiques.
- Choisir une méthode et /ou les outils les plus appropriés à la situation de la personne
- Disponibilité, capacité d'écoute, capacité conjointe d'autonomie dans l'exercice professionnel et dans le sens du travail en interdisciplinarité.
- Ajuster sa pratique professionnelle aux situations rencontrées, en fonction du patient, de son environnement et du contexte.
- Actualisation permanente des connaissances,
- Sens de l'organisation et de l'initiative, et capacité de rédaction (synthèse des entretiens dans le dossier médical, bilan...).

CONNAISSANCES ASSOCIEES

- Connaissance de la psychologie du vieillissement et des pathologies dégénératives.
- Comprendre les répercussions thymiques de la pathologie du patient hospitalisé (âgé ou non) et savoir les accompagner
- Connaître et appliquer les principes et lois régissant l'éthique dans la prise en charge du patient hospitalisé (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, Charte du patient hospitalisé, Charte de la personne âgée hospitalisée, Loi Leonetti...);
- Connaissance des lieux d'orientation vers relais à l'extérieur (café des aidants, formation des aidants, CLIC, MAIA...).

PRE-REQUIS

DESS ou Master 2 professionnel de Psychologie clinique et Psychopathologie.
Spécialité en Psychologie et Neuropsychologie du Vieillissement.

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».

Pris connaissance le :

Signature :